

LE GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le 24 MAI 2016

Chai Madame la Contrôleure Générale,

Par lettre de saisine du 7 janvier dernier, vous avez transmis à ma prédécesseure le rapport de visite effectuée au centre éducatif fermé d'Epina-sur-Seine (Seine Saint Denis) du 8 au 10 avril 2014.

Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses à vos observations sur les différents points mis en exergue dans le rapport.

Les ressources humaines et le cadre institutionnel au CEF

L'équipe du CEF est très majoritairement contractuelle (plus de 70% des agents du CEF, trois éducateurs sont titulaires), avec des recrutements qui se sont étalés dans le temps de septembre 2015 à mars 2016. La question des ressources humaines demeure donc une difficulté majeure pour le CEF d'Epina comme pour nombre de CEF du secteur public. La direction interrégionale met cependant en œuvre une action globale, en application du plan diffusé le 8 décembre 2015, qui comprend de nombreuses actions concernant les ressources humaines. L'objectif de ce plan est, de nommer plus de titulaires dans les CEF et d'améliorer la gestion des contractuels, afin de leur permettre de se stabiliser dans ces établissements, voire de devenir titulaires.

La direction du CEF s'est investie dans la professionnalisation des personnels contractuels et nouvellement arrivés en mettant en place un plan local de formation en lien avec le pôle territorial de formation (PTF). Un temps de travail sur les textes diffusés par l'administration centrale a été organisé, notamment sur les fondamentaux de la prise en charge en hébergement.

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
BP 10301
75921 PARIS Cedex 19

.../...

Concernant le cadre institutionnel, la réactualisation du règlement de fonctionnement s'inscrit dans la nécessité de s'approprier l'existant et de revoir les modalités de fonctionnement et d'organisation qui demeurent pour l'instant, au vu de la configuration de l'équipe, la perspective de travail prioritaire.

Concernant l'articulation entre les pôles pédagogique, éducatif et de santé, le projet d'établissement a beaucoup évolué. Il assigne à chacun des missions précises et organise leur articulation. A cette fin, il prévoit la participation d'au moins un membre de chaque pôle à la réunion hebdomadaire d'étude des situations et aux réunions de fonctionnement, la création d'une réunion avec le pôle pédagogique ayant pour objet principal l'élaboration des emplois du temps des jeunes (réunion ouverte aux éducateurs et aux psychologues) et la participation des professionnels du pôle santé à une soirée avec les éducateurs.

La prise en charge des mineurs dans le cadre des activités

Vous relevez, positivement, que les jeunes accueillis sont occupés. Ce point a fait l'objet d'une forte mobilisation des cadres dans la mise en place d'actions collectives auprès des mineurs dans l'objectif de renforcer davantage le dispositif. De nombreux projets, élaborés ces derniers mois, ont en outre été mis en place en mars 2016.

Ainsi, le choix a été fait par la direction interrégionale de doter la structure d'un troisième professeur technique afin d'enrichir l'offre d'ateliers aux mineurs confiés. La direction du CEF a opté pour une spécialisation en « génie civil » et un professionnel a été recruté en mars 2016. L'objectif est de permettre aux mineurs de s'approprier leur espace de vie en faisant de l'établissement un espace d'expérimentations et d'ateliers (réparations, réfection de la salle de détente).

Je souhaite également porter à votre connaissance qu'une réflexion relative aux séjours temporaires des adolescents hors de l'établissement a été menée afin de prévenir les ruptures prématurées de prises en charge. Ces temps permettront la remobilisation des jeunes et une prise de recul des professionnels. Une première expérimentation de déplacement a eu lieu en février 2016.

Par ailleurs, la direction du CEF travaille à la consolidation du programme des activités en soirées. À ce jour, des activités comme l'initiation plongée, la capoeira, une soirée kayak sont proposées trois soirs par semaine. Deux ateliers sont animés par la psychologue et l'infirmière. Un atelier interne bibliothèque/ludothèque est actuellement en cours de préparation et l'aménagement de la salle dédiée sera prochainement finalisé (attente de la réception de meubles et travaux de finition en cours). Les jeunes ont cependant accès aux livres et l'atelier jeux de société est effectif sur la structure.

Deux autres actions sont en cours de finalisation : un atelier débat avec l'association JE TU IL sur les relations filles- garçons et un atelier d'activité "ruche".

Les intervenants du pôle santé (deux psychologues et une infirmière) sont présents chacun leur tour une soirée par semaine (soit trois soirs en tout). Cette organisation a, entre autres, pour objectif de permettre des actions co-animées avec les éducateurs sur des thématiques autour de la santé et du bien-être.

Les instances de consultation et de participation des usagers

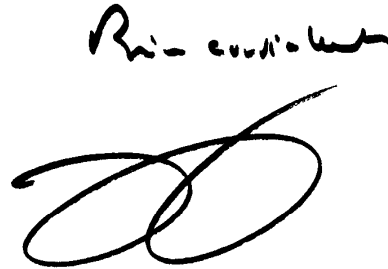
Une réunion « jeune » est mise en place et animée par le directeur et/ou la responsable d'unité. Cette instance est programmée une fois par mois environ. Les objectifs sont d'échanger avec les jeunes accueillis autour du fonctionnement de l'établissement sur des projets et des demandes spécifiques et de rappeler le cadre et les règles en cas de débordement collectif. La mise en place d'une consultation hebdomadaire est en cours.

L'association des familles au projet éducatif concernant leur enfant

Les familles sont invitées systématiquement à l'élaboration du document individuel de prise en charge (DIPC), voire de ses avenants. Une information systématique des parents est faite en cas de manquement de leur enfant à l'obligation de respecter les conditions du placement. En fonction des manquements, une consultation, voire une réflexion commune, est effectuée sur les modalités de réponse à construire (lors des retours en famille, en cas de déplacement provisoire envisagé, etc.). Enfin, un point systématique est fait lors de l'évocation de la fin de placement et un échange est organisé sur l'orientation proposée aux magistrats.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Jacques URVOAS